

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 57
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 28 septembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 23 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Michel JORCIN, Marc PARISET

ABSENTS :

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement et modification bail logement Le Cornillon

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier de M. GORAIEB, locataire du logement communal le Cornillon qui sollicite une modification du bail le liant à la Commune. Il considère en effet que compte-tenu des modifications apportées au logement, celui-ci relève désormais plutôt d'un logement non meublé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'engagement avec le locataire actuel sous la forme d'un bail pour logement non meublé.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de reporter la délibération dans l'attente de renseignement complémentaire concernant la possibilité d'établir une convention, entre la mairie et les locataires, pour la réalisation de travaux éventuels.

et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD

